

Montréal, le 6 juin, 2025

Monsieur Benoit Charrette
Ministre de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay et
Rockfield

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur
l'environnement du projet mentionné ci-dessus et afin de donner suite à la demande
d'examen public du projet mentionné en objet que je vous ai adressée, vous avez confié
au BAPE le 9 avril 2025 un mandat de médiation.

Au terme de cette médiation menée par Linda St-Michel, commissaire, veuillez noter
que je me déclare satisfait des engagements pris par Hydro-Québec, lesquels sont
jointés en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louise Chênevert

*porte parole des
Amis du Corridor Vert d'Hydro-Québec
à Montréal-Ouest*

c.c. : Linda St-Michel, BAPE

p.j. : Engagements de l'initiateur

Modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield

Propositions d'engagement par Hydro-Québec

6 juin 2025

Dans le cadre du processus de médiation sur le projet de Modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield, Hydro-Québec souhaite mettre de l'avant certaines mesures additionnelles pour bonifier le projet. Hydro-Québec est donc prête à prendre les engagements qui suivent.

1. Inviter la requérante à participer à la réalisation des inventaires d'hibernacles de couleuvre brune à l'automne 2025. Hydro-Québec aviserait la requérante 30 à 45 jours calendrier avant de procéder à l'installation des abris artificiels (bardeaux). Hydro-Québec, le consultant responsable des inventaires et la requérante conviendraient alors d'un moment précis pour effectuer la visite de site ;
2. Inviter la requérante à participer à l'identification du ou des sites où des hibernacles seraient construits afin d'assurer la protection des couleuvres brunes, à la suite des inventaires et seulement advenant la situation où la construction d'hibernacles s'avère requise par le MELCCFP. Hydro-Québec aviserait la requérante 30 à 45 jours calendrier avant de procéder à la localisation des sites pour y implanter les nouveaux hibernacles. Hydro-Québec et la requérante conviendraient alors d'un moment précis pour effectuer la visite de site ;
3. Nous comprenons que la requérante détiendrait plusieurs documents recensant différentes espèces d'oiseaux et végétaux présents dans l'emprise de la ligne existante. Hydro-Québec n'a en main que deux de ces documents (voir la réponse 1.1 aux questions du BAPE). Par conséquent, Hydro-Québec invite la requérante à transmettre l'ensemble de la documentation disponible, au plus tard d'ici la fin de l'année 2025. Hydro-Québec s'engage à considérer cette documentation tout au long du projet, ce qui inclut avant le début des travaux pour élaborer les mesures d'atténuation en avant-projet, de même que lors de l'élaboration du programme de remise en état du site. S'il est requis de numériser les documents à des fins de transmission, Hydro-Québec s'engage à assumer les frais de numérisation des documents.



4. Inviter la requérante à suggérer, au plus tard d'ici la fin de l'année 2025, des essences d'arbres et d'arbustes à planter dans l'emprise de la future ligne de transport notamment parmi la liste fournie par Hydro-Québec des essences qui sont compatibles avec l'exploitation et l'entretien d'une ligne de transport. Hydro-Québec analysera la faisabilité de planter les essences suggérées et fera le choix final des essences en considérant plusieurs facteurs, dont la compatibilité avec l'exploitation et l'entretien d'une ligne de transport, la volonté des propriétaires adjacents, des locataires de baux et des entités municipales responsables du Corridor vert prévu ;

Procédure de collaboration

- Hydro-Québec avise la requérante des travaux planifiés par courriel.
- La requérante confirme son intérêt et sa disponibilité à participer par courriel, dans un délai maximal de 10 jours calendrier à la suite de la réception de l'avis d'Hydro-Québec.
- Hydro-Québec confirme les travaux en précisant la date, l'heure et le lieu de rencontre. Puisque des ressources publiques sont engagées dans de telles activités, si la requérante ne se présente pas, les travaux ne seront pas annulés ou reportés.

